

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2025

L'an 2025 et le 18 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

Présents : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger, ROUZIER Thomas

Absent(s) : MM : RAVAND Jean-Claude. SENEGON Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUGAST Mireille

Validation du procès verbal de la séance précédente

Le procès verbal de la séance du 31 juillet 2025 a été transmis à l'ensemble du conseil par mail le 7 août, aucune remarque n'a été apportée.

Délibération N° 2025-36 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété M.et Mme SURMONT Joël

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Clarisse GUITTET, Notaire à La Bazoge, concernant l'immeuble cadastré section AA n°24, d'une superficie de 1 413 m², appartenant à M. et Mme SURMONT Joël et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

Délibération N° 2025-37 (8 pour, 2 contre)

Objet de la délibération : Tarifs pour encarts publicitaires 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de garder les mêmes tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2026 à savoir :

4 cm X 8 cm = 25 €uros

8 cm X 8 cm = 50 €uros

8 cm X 16 cm = 100 €uros

1 page = 250 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de choisir pour la confection des bulletins la société Fred informatique pour un devis de 909 €

Délibération antenne LoRa

- La délibération pour la convention antenne LoRa n'a pas été prise, elle est mise en attente pour un prochain conseil pour plus de précisions.

Délibération N° 2025-38 (Vote à l'unanimité)

Objet de la délibération : Tarifs location de la salle polyvalente pour 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs pour la location de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2026.

Les paiements se font de la façon suivante :

50 % du tarif à la signature du contrat de la location (cette somme sera restituée qu'en cas de désistement suite à décès d'un proche et que sur justificatif) et les 50 % restant après la réservation,

Pour les habitants	de la commune	Hors commune
Vin d'honneur ou réunion en soirée	200 €	230 €
Location week-end (repas)	350 €	430 €

Le Conseil Municipal accorde à chaque association, 2 locations par an au prix forfaitaire de 30 €uros par location.

Tarif de la vaisselle cassée ou perdue :

Verre Normandie, 11 cl ou 16.5 cl	2.50 €	Coupe champagne	2.50 €
Assiette plate ou creuse, filet bordeau	2.50 €	Assiette à dessert, filet bordeau	2.50 €
Couteau, cuillère, fourchette	2.00 €	Cendrier, tasse, soucoupe, ramequin	2.00 €
Pichet	5.00 €	Plat divers inox	30.00 €

En cas de défaut de propreté constaté par la personne responsable, sans appel, il sera facturé la somme de 35 €uros par heure de remise en état de la salle.

Questions diverses : Néant

Echange sur le PLUI

Utilisation de jouet à la garderie (2 ballons neufs)

Comice : satisfaction des habitants et de la municipalité

Le Maire clôt la séance à 20 h 40